



Commission des dynamiques territoriales

610 - Ingénierie publique

610 Ingénierie publique 61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme - Propositions financières - Budget primitif de 2017

Rapport n° CD/2016/169

Service Chef de file :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Service(s) associé(s) :

E2 - Direction des finances et de la commande publique / E5 - Mission appui au pilotage et inspection / L440 - Service Agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires pour 2017 en matière d'ingénierie publique au titre du soutien aux autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme.

Il est proposé que le Département consacre un budget de 6 887 888 € pour 2017 en matière d'ingénierie publique aux côtés des collectivités bas-rhinoises.

Le Département du Bas-Rhin est historiquement au cœur de l'ingénierie publique, directement via ses services (routes, social, emploi, lecture publique,...) et en tant que partenaire et financeur de la plupart des structures intervenant dans l'aménagement, le développement des territoires, l'habitat, la culture ...

Il s'agit à la fois de :

- Mobiliser l'ingénierie du Département (Assistance technique à la voirie et à l'aménagement ATVA, projets culturels, recherche de financement, habitat, lecture publique,...) ;
- Renforcer l'articulation du Département avec ses structures d'ingénierie publique partenaires (ATIP, EPFL, ADT, ADIRA, CAUE, Archéologie Alsace, SYCOPARC, ADIL, VIABITAT, ADEUS,...) ;
- Construire un réseau d'acteurs techniques (aménageurs, lotisseurs, promoteurs, bailleurs, acteurs publics,...).

L'ensemble de ces interventions vise à accompagner, au titre de la solidarité territoriale, l'accès de tous les Bas-Rhinois à une prestation de développement, d'aménagement et d'urbanisme de qualité, quelle que soit la taille de leur commune.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
61050	F	Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme	1 388 000.00	1 382 000.00
61050	I	Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme	117 500.00	5 000.00*
61050		TOTAL	1 505 500.00	1 387 000.00

**Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action. Elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles. (cf rapport Budget Primitif 2017 synthèse)*

MA 61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme**Accompagner l'intervention du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) auprès des particuliers et des collectivités locales**

L'inscription d'un crédit de 1 045 000 € au titre de la dotation annuelle dévolue au CAUE et versée sous forme de mensualités est proposée au budget primitif de 2017. Ce montant correspond à une part du produit de la part départementale de la Taxe d'Aménagement conformément aux textes en vigueur et à la délibération prise par le Conseil Général le 12 décembre 2011. Il s'agit d'une taxe versée par les maîtres d'ouvrage, perçue par le Département et dont le produit est affecté aux espaces naturels sensibles et au CAUE.

En vertu du 2° de l'article L.331-3, la part du produit de la part départementale de la taxe d'aménagement, instituée par délibération n° 2011/93 du Conseil Général du 12 décembre 2011, finance les dépenses des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement en application de l'article 8 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

L'article L.121-7 du code de l'urbanisme dispose que « les Communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils du CAUE lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme ».

Dans ce cadre, le CAUE du Bas-Rhin intervient dans les trois domaines suivants :

- le conseil aux collectivités pour des projets d'équipement public ou d'aménagement,
- le conseil aux particuliers pour les interventions relatives à la construction neuve, la restructuration-extension et la réhabilitation de logements,
- des actions de sensibilisation-information.

A son initiative, dans le cadre de l'article 2 de ses statuts, le CAUE du Bas-Rhin contribue aux politiques départementales de l'habitat et du logement, et des collèges.

Il est rappelé que la Commission Permanente dispose d'une délégation pour approuver les termes de la convention annuelle de partenariat à conclure entre le Département et le CAUE au cours du 1er trimestre 2017, pour la mise en œuvre des modalités d'attribution de ces crédits et des contributions du CAUE aux politiques du Département.

Poursuivre, au sein de l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS), le partenariat avec les autres acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme

Le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Etat, la Région et plusieurs collectivités locales sont engagés depuis de nombreuses années dans un programme de travail partenarial au sein de l'ADEUS.

Ce programme permet aux partenaires de capitaliser et mutualiser les données et analyses aux différentes échelles de territoire : observatoires, portail de données, conférences, prospective, analyses des dynamiques territoriales, etc.

Le programme partenarial comprend également des événements et des plateformes techniques d'échanges entre partenaires sur les questions d'actualité et les évolutions réglementaires qui interpellent l'action publique, sur les nouveaux enjeux pour les collectivités et les territoires (transition énergétique, cohésion sociale...).

Les crédits proposés, à hauteur de 312 000 €, sont destinés à la mise en œuvre du programme partenarial 2017, dont le détail sera négocié et précisé dans le cadre d'un projet de convention financière à conclure entre le Département et l'ADEUS au cours du 1er trimestre 2017. Il est rappelé que la Commission Permanente dispose d'une délégation pour approuver les termes de cette convention annuelle pour 2017.

Accompagner l'accès de tous à des données fiables, accessibles et disponibles, relatives aux propriétés et aux politiques publiques

L'accès à des données géo-localisées, gratuites et surtout fiables, constitue un enjeu essentiel pour la mise en œuvre des politiques publiques que mène le Département, ainsi que l'ensemble de ses partenaires.

Dans ce cadre, différentes interventions sont retracées dans le présent rapport ainsi que dans l'axe 605 Développement local relatif à l'établissement public d'exploitation du livre foncier informatisé (EPELFI) :

- le Département du Bas-Rhin est partenaire de la Région et des Départements du Haut-Rhin et de la Moselle pour la maîtrise d'ouvrage du projet de modernisation du cadastre d'Alsace et de Moselle qui vise à numériser les croquis cadastraux pour en garantir la pérennité.

- dans le cadre des partenariats institutionnels, fondés sur la mutualisation de moyens humains et financiers pour la production de données, la mise en œuvre et le maintien d'outils pour le partage et la diffusion de données, la veille technique et juridique, il est proposé d'inscrire au budget primitif de 2017 les crédits ci-après :

- 20 000 € pour des subventions à la Région pour le financement de projets dans le cadre de la Coopération pour l'Information Géographique en Alsace – CIGAL. Ce partenariat a vocation à s'étendre à la Région Grand Est. Les études sont en cours et devraient aboutir dans le courant du 1er semestre 2017 ;
- 5 000 € de subvention à la Région pour le co-financement de la géo-plateforme CIGAL (plateforme technique mutualisée permettant le partage et la diffusion des données géographiques conformément à la directive européenne INSPIRE) ;
- 5 000 € pour une subvention au Département du Haut-Rhin dans le cadre du projet GeoRhena (dont l'objet est de créer un centre de compétences d'information géographique appuyé par un Géo-portail pour le territoire sous mandat de la Conférence du Rhin Supérieur).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 dans l'axe d'intervention 610 Ingénierie publique, pour le mode d'action 61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme, telles que précisées dans le présent rapport.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY